

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**POINT SUR LA RESSOURCE EN EAU AU 26 MAI 2020** La Roche-sur-Yon, le 27/05/2020

Après un hiver 2019-2020 particulièrement pluvieux, le département subit depuis la mi-mars un climat plus chaud et sec, malgré des épisodes orageux intenses et localisés. La situation de la ressource en eau est globalement satisfaisante dans le département mais certains bassins commencent à connaître un déficit :

- le stockage d'eau dans les retenues d'eau potable est très correct, avec un taux de remplissage global de 97 % ;
- la situation des eaux souterraines est satisfaisante, supérieure à la moyenne ;
- la situation des cours d'eau s'est rapidement dégradée sur certains secteurs, et les premiers seuils de limitation ont été franchis. La baisse des débits risque de s'accélérer en cas d'absence de pluies ces prochains jours.

Au vu de la situation des milieux, le Préfet de la Vendée a mis en place les premières mesures de limitation suivantes, applicables à partir du 27 mai 2020 :

- **Bassins Logne-Boulogne et Marais Breton non réalimenté : restriction horaire avec interdiction de prélèvement dans les eaux superficielles tous les jours, de 8h00 à 20h00.**

**Service départemental  
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16  
Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)  
 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon